

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
JUDITH PLOURDE
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3156

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 27 juin 2003

Me Richard Lassonde
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Par courriel et par la poste

OBJET : Demande relative à la mise en place d'un plan global d'efficacité énergétique
Demande de remboursement des frais du CERQ
Dossier Régie : R-3473-2001
Notre dossier : S-25905/ÉF/TS

Cher confrère,

Hydro-Québec accuse réception, en date du 17 juin 2003, de la demande de remboursement de frais du Centre d'étude réglementaire du Québec (CERQ). Hydro-Québec émet les commentaires suivants à l'égard des honoraires de l'expert et de l'analyste réclamés par le CERQ dans ce dossier.

Hydro-Québec considère d'abord que le CERQ ne peut réclamer les montants de 5 000 \$ à titre d'honoraire d'expert et de 224,40 \$ à titre de frais de déplacement de cet expert. En effet, dans le cadre de ce dossier, monsieur Jocelyn Millette n'a pas été reconnu comme expert par la Régie, n'a pas déposé d'expertise et n'a pas témoigné lors de l'audience.

Quant aux honoraires de l'analyste, les heures de préparation (90 heures) et de présence à l'audience (44 heures) réclamées par monsieur Jean-Paul Thivierge apparaissent nettement déraisonnables eu égard à la nature de la participation et de l'intervention du CERQ dans ce dossier.

.../

MARCHAND, LEMIEUX

2

Enfin, les honoraires d'analyste que la Régie jugera opportun d'accorder devraient être établis selon le taux interne de 60 \$ de l'heure. En effet, selon la demande de remboursement de frais, monsieur Jean-Paul Thivierge est directeur du CERQ et l'adresse de son lieu normal de travail correspond à celle du CERQ.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MARCHAND, LEMIEUX

Simon Turmel

ST/mb

c.c. : CERQ